**ANNEXE 9 – CALCULS DETAILLES DU VOLUME DE RETENTION DES EAUX D’EXTINCTION INCENDIE**

La mise en œuvre sous 6 mois de vannes d’obturation sur les réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées permettra de confiner sur site les eaux d’extinction en cas d’incendie.

Ce confinement sera interne (ateliers et fosses à l’intérieur du bâtiment) et externe (bassin de rétention des eaux usées industrielles).

Les volumes de rétention disponibles sur site sont précisés ci-après :

1. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous la calandre KANNEGIESSER HMP TRIO 1200X4000 : Dim L=3700 mm, l=3100 mm, h=210 mm, Volume V1=2,4 m3;
2. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous la calandre LAPAUW DUO 1200x3300 : Dim L=3700 mm, l=3100 mm, h=210 mm, Volume V2=2,4 m3;
3. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous la calandre LAPAUW DUO 1000x3300 : Dim L=3350 mm, l=3100 mm, h=210 mm, Volume V3=2,2 m3;
4. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous l’engageuse KANNEGIESSER EMA : Dim L=5000 mm, l=400 mm, h=1000 mm, Volume V4=2 m3;
5. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous l’engageuse KANNEGIESSER EMQ-S : Dim L1=3000 mm, l1=1000 mm, h=1500 mm, Volume V5’=4,5 m3;

Dim L2=2\*900 mm, l2=400 mm, h=1500 mm, Volume V5’’=1 m3 soit V5= 5,5 m3

1. Fosse maçonnée sans évacuation, disposée sous l’engageuse ELEVATEUR LINGE PROPRE HEL1 : Dim L=2000 mm, l=2000 mm, h=1250 mm, Volume V6=5 m3;
2. Bâtiment d’une surface d’environ 2950 m² en rétention avec seuil de porte de 7 cms de hauteur : V7=206 m3;
3. Bassin de traitement des eaux usées des machines de lavage sans évacuation directe (dans le local à lessive) : L=1500 mm, l=1500 mm, h=2000 mm, Volume V8=4,5 m3;
4. Bacs de rétention creusés dans le sol du local à lessive sans évacuation : 3 Bacs de dimensions LXlXh =800mmX1200mmX400mm soit V9’ cumulé = 1,152 m3;

1 Bac de dimensions LXlXh =1300mmX1200mmX400mm soit V9’’ = 0,624 m3

1 Bac de dimensions LXlXh = 1000mmX1200mmX400mm soit V9’’’ = 48 m3

Soit V9 = 2,256 m3

1. Bassin de rétention des eaux usées industrielles : Volume V10 = 80 m3 ;

**Soit, un volume de rétention cumulé estimé de VTotal = 312,256 m3**

Le calcul détaillé du volume de rétention des eaux d’extinction incendie au niveau des ateliers est donc supérieur à 160 m3 (volume de rétention calculé par le règlement D9A).

La société LOCATEX mettra en œuvre une procédure d’urgence précisant la localisation et les modalités d’actionnement des vannes d’obturation des réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées.

Le plan d’intervention en cas de sinistre (affiché dans le hall d’accueil) précisera que *« En cas de déclenchement d’incendie, FERMER les deux vannes d’obturation réseau situées à côté de l’entrée principale ».*

Deux panneaux visibles seront apposés au-dessus de chacune de ces deux vannes portant la mention  « Vannes d’obturation réseaux à fermer en cas d’incendie ».